

VŒU RELATIF A L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN COMPTE DU PARASPORT DANS LA FORMATION DES ÉTUDIANTS EN STAPS

A la suite d'un vote à l'unanimité lors de la session de septembre 2023, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a mené une mission d'information et d'évaluation (MIE) sur le parasport, dont les conclusions et préconisations ont été présentées au cours de la session d'avril 2024.

Les auditions menées dans le cadre de cette MIE ont mis en évidence les bienfaits du sport pour les personnes en situation en handicap, tant sur la santé physique, mentale que sur la sociabilisation, mais ont également pointé les besoins spécifiques de l'encadrement de ces pratiques sportives.

Cependant, les travaux de la MIE ont mis en lumière le manque de formation des professionnels des métiers du sport, premiers acteurs de l'accompagnement des activités physiques et sportives, à la prise en compte des publics en situation de handicap.

En effet, la première année de licence des étudiants en STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), qui constitue le « tronc commun » avant leur spécialisation, ainsi que les autres licences spécialisées, ne comprend pas d'enseignement à l'accompagnement dans le sport des personnes porteuses de handicap.

Seule la spécialisation licence « activités physiques adaptées et santé » (APAS) offre des cours et formations spécifiques permettant l'accompagnement des personnes en situation de handicap, tout comme celui des personnes âgées ou encore des personnes souffrant de maladies chroniques, à la pratique sportive.

D'une manière générale, et particulièrement en cette année de jeux olympiques et paralympiques à Paris, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, collectivité dont les personnes en situation de handicap sont au cœur des compétences, estime que cette absence constitue une limitation au nécessaire développement du parasport. Pouvoir bénéficier d'une activité sportive régulière, encadrée par des professionnels qualifiés, constitue une source d'émancipation et d'amélioration de la vie au quotidien.

Le Conseil départemental adresse le vœu suivant à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à la Conférence des Présidents d'Université : que l'accompagnement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap fasse partie du tronc commun de formation proposée aux étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives, pour permettre la pratique sportive de toutes et tous.

Groupe de Gauche, socialiste et citoyen

Gaëlle MESTRIES



Groupe Écologiste, fédéraliste et citoyen

Marion Le FRENE



Groupe Territoires unis et solidaires

Franck PICHOT

